



FRATERNITÉ  
DES CONSTABLES  
DU CONTRÔLE ROUTIER  
DU QUÉBEC



**Communiqué 2025-12**  
**20 mars 2025**  
**Contestation jugement TAT**

Chers collègues,

Ce n'est plus une nouvelle, la SAAQ et le gouvernement ont décidé de contester le jugement du TAT, au moment d'écrire ces lignes (11:45 Am), la Fraternité n'a reçu aucun document officiel si ce n'est la note de la SAAQ.

Nous sommes très déçus de l'option qui a été choisie et de son justificatif décrit dans la note. La sécurité d'un contrôleur routier reste pour nous non négociable et nous comprenons que votre moral est affecté et du manque de vision de la SAAQ.

Cela dit, la Fraternité sera présente, et fera valoir ses droits via ses avocats lors de l'audition au tribunal dont nous ne connaissons pas la date.

Nous allons produire d'ici demain une foire aux questions dans le but de vous expliquer les options possibles de la demande de contestation.

Je tiens aussi à vous souligner que plusieurs rumeurs circulent sur un transfert éventuel de CRQ en dehors de la SAAQ, j'ai interpellé le MTQ, MSP, APPQ, et certains de mes contacts en ont fait autant dans les différentes organisations, aucune n'est fondée. Je vous demande de faire attention à ces rumeurs, car il va en avoir d'autres.

Nous allons aussi convoquer un conseil de direction TEAMS pour lundi soir, vous direz que c'est dans 4 jours, mais il y a la fin de semaine, nous n'avons pas parlé à nos avocats, nous n'avons pas reçu la contestation, et nous n'avons de date d'audience. Je vous demande donc de limiter vos téléphones à l'exécutif sur la contestation, des entrevues médiatiques vont sûrement suivre.

Merci

Jean-Claude Daignault  
Président  
FCCCRQ